



Bulletin Municipal  
COMMUNE DE PEIPIN  
Alpes de Haute-Provence

PEIP'INFOS - N°49 - ÉTÉ 2020





Frédéric Dauphin

Maire de Peipin,  
Vice-président  
de la Communauté  
de communes Jabron  
Lure Vançon Durance.

C'est avec un peu de retard que paraît ce bulletin municipal. La situation sanitaire a fait que notre agenda habituel a été bousculé, avec de nombreux impératifs administratifs à régler très rapidement.

## Remerciements

La crise du covid-19, qui a généré de grands bouleversements dans notre vie et dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences, a néanmoins été l'occasion de beaux gestes de solidarité. Nous ne remercierons jamais assez les membres de La Palette Peipinoise et leur réseau de couturières qui ont créé plus de 3 200 masques en tissu, que nous vous avons ensuite distribués. Encore une fois, merci à tous ces bénévoles, femmes et hommes, qui ont aidé et travaillé sans compter, en donnant même parfois du matériel.

Nous devons également remercier très chaleureusement un généreux donateur, Monsieur José Hayot, propriétaire des rhums HSE — l'une des plus grandes marques de rhum martiniquais — qui, au plus fort de la crise, a fait don à la commune de 50 000 €. Cette somme, versée au profit du CCAS, nous a permis de largement financer toutes les dépenses liées au Covid-19 (matériel pour la confection des masques en tissu, masques chirurgicaux, visières, gel, etc.). Cela nous a aussi permis de constituer un stock de masques stratégique, grâce auquel nous pourrions immédiatement réagir si nécessaire. C'est donc en votre nom à tous, solennellement, que j'assure Monsieur Hayot ainsi que son épouse Florette de toute notre gratitude et de notre plus profond respect : merci, vous êtes de merveilleux amis.

## Service eau-assainissement

Le 28 juillet dernier, comme chaque année depuis notre passage en concession de service public, le Conseil municipal a voté le Rapport Annuel du Délégué (RAD) pour les services de l'eau et de l'assainissement. Le RAD, qui est consultable en mairie au format papier (ou bien en ligne sur notre site internet), permet d'avoir une vision exhaustive de l'évolution du service eau-assainissement.

• L'eau potable. L'une des informations essentielles concerne le rendement du service de l'eau (c'est-à-dire le rapport entre les volumes d'eau consommés et le volume d'eau introduit

dans le réseau de distribution), qui indique le niveau de fuites et donc l'état du réseau. Il faut savoir que les fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable sont en moyenne de 25% en France. Les autorités publiques ont fixé par décret un objectif de rendement pour un réseau d'eau potable bien entretenu : 65% minimum pour un réseau rural (85% minimum pour un réseau urbain). Par ailleurs, dans le cadre de ce décret, les collectivités dont les réseaux perdent trop d'eau risquent une majoration de leur redevance.

Le rendement de notre réseau était de 50% en 2017. Dans le RAD de l'exercice 2019, le rendement est désormais de 78,44%. Le concessionnaire, qui s'était engagé à obtenir un rendement de 65% sur l'exercice 2019-2020, est donc nettement en avance. Dans le contrat, le concessionnaire s'est engagé à atteindre un rendement de 82% en 2032, dernière année de la concession. On peut donc raisonnablement penser que l'objectif sera atteint bien avant cette échéance.

Concernant les travaux concessifs, le concessionnaire est également en avance sur le programme contractuel. Ainsi, ont été effectués : la sectorisation (qui permet une meilleure recherche de fuites) ; le remplacement de l'armoire électrique du surpresseur de Lure (qui datait de plus de 40 ans) ; la télésurveillance ; le renouvellement complet de la conduite du chemin du Desteil ; le remplacement de 6 branchements en plomb ; les réparations et la mise en conformité du réservoir du Lure ; la mise en conformité de la chloration du puits Saint-Pierre (station de pompage) et l'installation d'un turbidimètre.

• L'assainissement. Depuis le passage en concession en avril 2018, ont été effectués : le curage de 7 174 mètres-linéaires (ml) ; l'inspection par caméra de 6 757 ml ; l'inspection par fumigation de 6 289 ml ; l'amélioration et la mise en conformité du poste de relevage Saint-Pierre ; la mise en service du poste de compactage à la station d'épuration ; la télésurveillance sur les postes de relevage et l'aménagement du rejet en Durance.

En outre, le géo-référencement complet (SIG) du réseau eau-assainissement a été finalisé. Concernant le prix de l'eau, le 9<sup>e</sup> rapport national de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, publié en juin 2020, indique que le prix global moyen de l'eau et de l'assainissement collectif en France (pour une consommation référence de 120 m<sup>3</sup>/an) est de 4,08 € TTC/m<sup>3</sup> — un tarif nettement supérieur à celui de Peipin qui est de 3,23 € TTC/m<sup>3</sup> en 2020.

Je souhaite à tous ceux qui n'ont pas encore pris de vacances d'en passer d'excellentes et, pour ceux qui en reviennent, du courage et une santé éclatante pour la rentrée.

## ERRATUM Bulletin municipal n°48, page 4, élections



Une erreur s'est glissée dans l'article concernant les résultats des élections municipales de Peipin du bulletin municipal précédent.

- Taux d'abstention : 45,66 %
- Taux de participation : 54,34 %

La mairie de Peipin vous prie de l'excuser pour cette erreur et vous remercie de votre compréhension.

## Vie communale

À retenir

### NUMÉRO D'ASTREINTE

Disponible pour les administrés afin de signaler toute urgence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, le numéro est le :

**06 80 95 95 55**

**Rappel des horaires d'ouverture de la mairie de Peipin :**

Lundi :

10h à 12h et 13h45 à 17h30

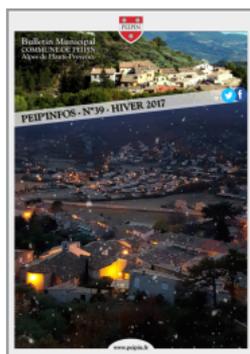
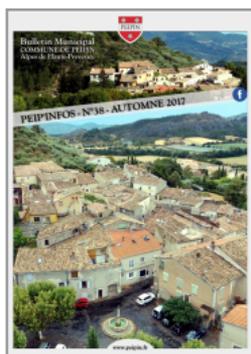
Mardi, mercredi, jeudi :

9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi : 9h à 12h



### RETROUVEZ LE PEIP'INFOS EN AVANT-PREMIÈRE ET EN COULEUR !



Rendez-vous sur le site de la mairie [www.peipin.fr](http://www.peipin.fr) pour consulter ou télécharger le bulletin en couleur.

## Accueil de la mairie - recommandations covid-19

- le port du masque est obligatoire ;
- une seule personne à la fois est acceptée à l'accueil ;
- du gel hydroalcoolique est à votre disposition ;
- service urbanisme : uniquement sur rendez-vous au 04 92 62 44 17 ou 04 92 62 54 22.



**PASSONS UN BON ÉTÉ AVEC LES BONS RÉFLEXES**

**Cet été, le virus circule toujours. Ensemble continuons d'appliquer les gestes barrières.**

**Besoin d'aide ?**  
**0 800 130 000**  
*(appel gratuit)*

 **Plus d'informations**  
**[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)**

### Informations Covid-19 :

Téléphone : 0 800 13 000 (appel gratuit)

Site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

## Suite de la distribution de masques à Peipin (uniquement sur rdv)

La distribution de masques à Peipin s'est terminée samedi 23 mai à midi. Il en reste pour tous ceux qui n'ont pas pu venir durant la semaine de distribution : les retraits doivent désormais se faire en mairie sur rendez-vous (et sur présentation du bon de retrait et des pièces justificatives demandées).

Appelez le secrétariat de la mairie au 04 92 62 44 17 ou envoyez un courriel à [mairie@peipin.fr](mailto:mairie@peipin.fr).



### Installation du nouveau Conseil municipal de Peipin



Sabine Ptaszynski (2<sup>e</sup> Adjointe)

Frédéric Dauphin (Maire)

Philippe Sanchez-Mateu (1<sup>er</sup> Adjoint)

### Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

### Délégations du Conseil municipal au maire

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 40 000 € ht (seuil des marchés à procédure adaptée – MAPA) ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

## Délégations de fonction aux élus

**Philippe SANCHEZ-MATEU, Premier adjoint**

Délégué à la gestion générale des services techniques

**Sabine PTASZYNSKI, Deuxième adjointe**

Déléguée aux finances, budget et marchés publics

**Dorothee DUPONT**

Déléguée aux grands événements et relations économiques

**Jean-Marie DUBOIS**

Délégué à la culture, patrimoine et communication

**Gisèle JOSEPH**

Déléguée aux affaires sociales

**Philippe BOTALLA**

Délégué à l'entretien de la commune

**Aurélie DURAND**

Déléguée à la politique de la ville et vie associative

**René SAMUEL**

Délégué aux travaux et suivi de chantier

**Stéphanie MICHOT**

Déléguée aux affaires scolaires et périscolaires

**Gérard MARTIN**

Délégué à la prévention, sécurité publique et cimetière

**Patricia VILLEMMAIN-ROCHETTE**

Déléguée aux fêtes et cérémonies

## Désignation des membres du CCAS

*Centre Communal d'Action Sociale*

**Membres élus du Conseil municipal :**

- Gisèle JOSEPH, Vice-présidente
- Dorothee DUPONT
- Aurélie DURAND
- Philippe SANCHEZ-MATEU
- Joëlle BLANCHARD

**Membres élus de la société civile :**

- Josiane RICARD
- Norbert JACQUELIN
- Marie Claude PULCE
- Claire Lise MARCOVICH
- Christian BELLO

## Désignation des membres de la CAO

*Commission d'Appel d'Offres*

### Membres Titulaires :

- Sabine PTASZYNSKI
- Dorothée DUPONT
- Joëlle BLANCHARD

### Membres Suppléants :

- Philippe SANCHEZ-MATEU
- Philippe BOTALLA
- Maxime SZUMIEL

## Désignation des délégués du SDE 04

*Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence*

### Membres Titulaires :

- Frédéric DAUPHIN
- Philippe BOTALLA
- René SAMUEL

### Membres Suppléants :

- Philippe SANCHEZ-MATEU
- Sabine PTASZYNSKI

## Désignation des délégués du SMSMD

*Syndicat Mixte Sisteronnais Moyenne Durée d'énergie des réseaux d'éclairage public et de télécommunication*

### Membres Titulaires :

- Frédéric DAUPHIN
- Philippe BOTALLA

### Membre Suppléant :

- Philippe SANCHEZ-MATEU

## Désignation des délégués du SITE

*Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves du Carrefour Bléone-Durance*

### Membres Titulaires :

- Stéphanie MICHOT
- Dorothée DUPONT

### Membre Suppléant :

- Philippe SANCHEZ-MATEU

**Procès-Verbaux des 9 et 30 juin 2020**

<http://www.peipin.fr/mairie-de-peipin/conseil-municipal/>

## ATTENTION : Canicule et fortes chaleurs

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région :

- La chaleur fatigue toujours ;
- Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur ;
- La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer avant les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.



### ATTENTION CANICULE



## Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

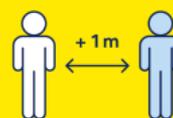
### + Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

## Obligation légale de débroussaillage (L'OLD)

On entend par débroussaillage les opérations de réduction de la masse des végétaux combustibles dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Le débroussaillage, ainsi que le maintien en état débroussaillé, ne vise pas à faire disparaître l'état boisé et n'est ni une coupe rase ni un défrichage. Au contraire, le débroussaillage doit permettre un développement normal des boisements en place.

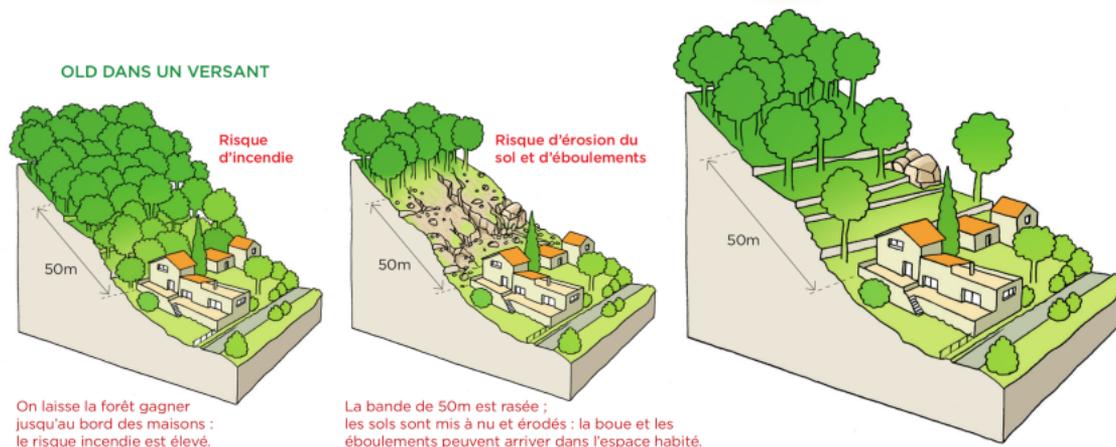
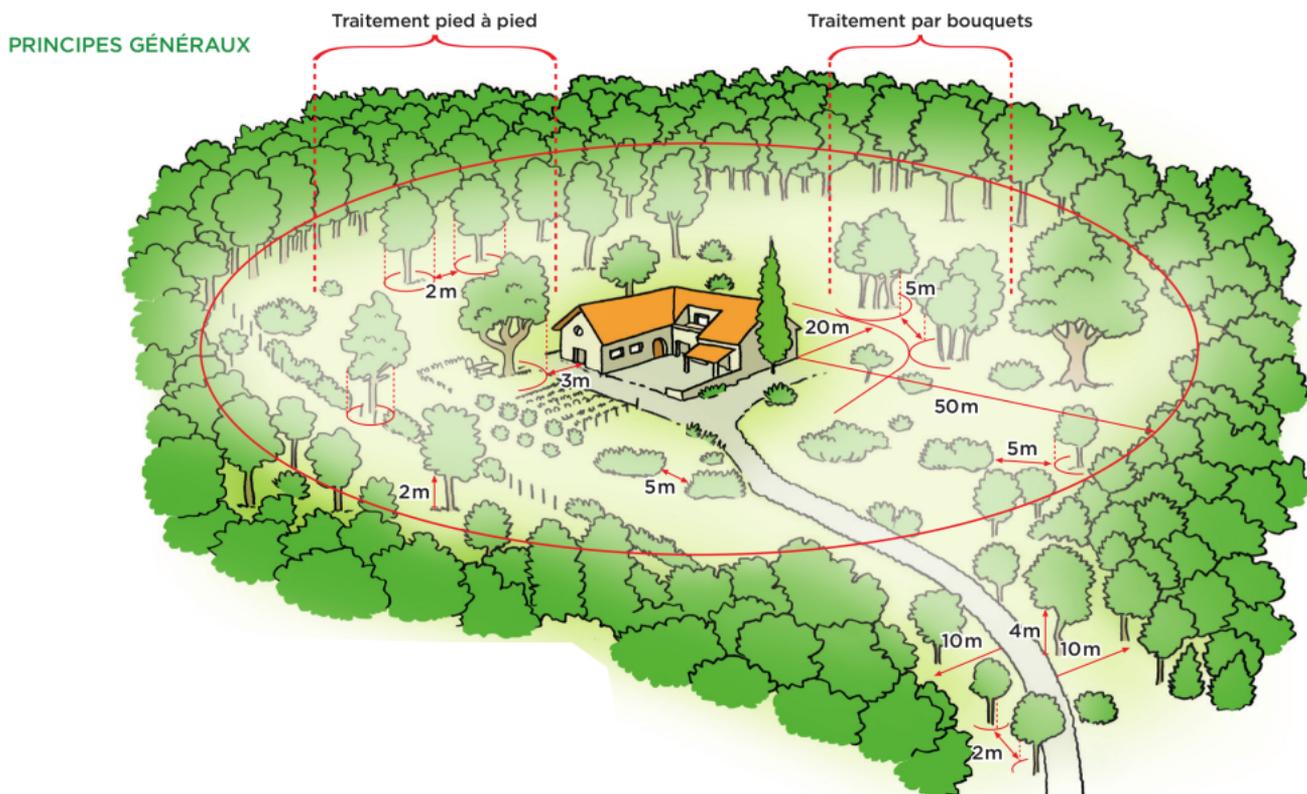
### La responsabilité de la réalisation du débroussaillage

Les travaux liés aux obligations légales de débroussaillage sont à la charge des propriétaires des biens à protéger. Le maire assure le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage.

### Les obligations générales

L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillage :

- autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres ;
- autour des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre et sur une hauteur minimale de 4 mètres ;
- sur la totalité des terrains situés en zones urbaines définies par un document d'urbanisme (POS, PLU, ...).



**Le non-respect des obligations de débroussaillage est passible d'une amende de classe 4 (750 €) ou de classe 5 (1 500 €).** L'autorité administrative peut décider, si nécessaire, d'effectuer les travaux d'office aux frais du propriétaire défaillant. En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.

## Barbecues et feux interdits sur le domaine public



Rappel de l'arrêté municipal N°73 / mai16 : réglementation concernant l'utilisation de barbecues sur le domaine public.

**Article 1 :** Il est interdit d'utiliser les barbecues et d'allumer un feu sur le domaine public (Places du Bon-Vent, de la Mairie, de l'École, au stade municipal, zone de covoiturage, monument aux morts...) de l'ensemble de la commune.

**Article 2 :** Des dérogations, selon le lieu et le temps, sont accordées par le maire dans le cadre de déroulement de festivités ou de manifestations réalisées dans le cadre associatif ou culturel.

Dans ce cas, aucun déchet ne doit être laissé sur les lieux et l'installation du barbecue doit être éloignée de plus de 10 mètres de tout couvert végétal et de tout bâti.

## Les journées Défense et Citoyenneté

Depuis le lundi 16 mars 2020, Les Journées Défense et Citoyenneté (JDC) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre et seront reportées à une date ultérieure.

Ces mesures répondent à l'application des consignes barrières en vue de limiter la propagation du virus COVID-19.

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. La JDC fait suite au recensement militaire (ou "recensement citoyen"). Vous devez y participer avant votre 18<sup>e</sup> anniversaire (ou avant votre 25<sup>e</sup> anniversaire dans certains cas).

La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez. Si vous habitez à l'étranger, la JDC peut également y être organisée.

Connectez à votre espace [majdc.fr](http://majdc.fr) pour connaître l'actualité de votre Centre de Service National de gestion.



## La 3<sup>e</sup> étape du Tour de France 2020 passe par les Bons-Enfants



3<sup>e</sup> étape : NICE > SISTERON

Lundi 31 août 2020

Distance : 198 km

**Arrivée :**

Largeur de la ligne : 6 m

Ligne d'arrivée : avenue de la Libération, à l'extrémité d'une ligne droite finale de 1 km (dont 900 m à vue)

KILOMETRES			HORAIRES			
à parcourir	parcours	ITINERAIRE	Caravane	42 km/h	40 km/h	38 km/h
7	191	D4085 AUBIGNOSC (près)	15:36	16:52	17:06	17:21
6	192	PEIPIN (près)	15:38	16:54	17:08	17:23
4	194	Les Bons Enfants	15:41	16:57	17:11	17:26
2.5	195.5	SISTERON (entrée)	15:43	16:59	17:13	17:28
0	198	SISTERON	15:48	17:03	17:17	17:33

## Bibliothèque Paul Surtel - Faites le plein avant les vacances d'été

### De nouvelles acquisitions vous attendent !

Le secteur adulte a enrichi ses rayons de nouveaux documents ; vous trouverez ainsi des romans, des récits de voyage, des biographies mais aussi des romans policiers. Les livres placés sur les tables des nouveautés vous attendent !

Des ouvrages à destination de la jeunesse sont eux aussi arrivés : albums, bandes dessinées et mangas sont disponibles pour vos enfants.

### Nouveautés côté presse

Deux nouveaux titres de périodiques vous sont désormais proposés :

- « Je lis déjà ! » pour la jeunesse ;
- « Grands reportages » pour les adultes.

Rappel : pour chaque abonnement le dernier numéro est positionné sur le présentoir et ne peut être consulté que sur place ; les numéros précédents se trouvent derrière le volet et peuvent être empruntés.

### Rappel des recommandations COVID-19 :

- Le port du masque est obligatoire ;
- Deux personnes à la fois sont acceptées ;
- Accès limité aux adultes ;
- Du gel hydroalcoolique est à votre disposition.

Merci de votre compréhension pour le respect de ces gestes barrières.

Si l'accès est momentanément réservé aux adultes, les parents peuvent bien évidemment emprunter des documents pour leur enfant. La bibliothécaire est à votre disposition pour vous aider à les choisir sur place, ou bien pour vous préparer une sélection en fonction de l'âge de l'enfant. N'hésitez pas à la contacter en ce sens.



**La bibliothèque municipale sera fermée du 10 au 30 août 2020**

#### Horaires d'ouverture :

Lundi : 16h30 à 18h30  
Mer. : 10 à 12h / 14 à 18h30  
Vendredi : 16h30 à 18h30  
Samedi : 9h à 12h30

**Contact** : 04 92 62 54 24  
mediatheque@peipin.fr

## Restauration scolaire et périscolaire - Préparez la rentrée 2020

Cette année, la rentrée scolaire sera le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020. Nous vous rappelons que la date limite pour l'inscription de vos enfants aux services Restauration scolaire et Périscolaire pour le mois de septembre 2020 est le **mardi 18 août 2020**.

### Rappel des horaires :

- Le bureau pour les inscriptions est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h (à compter du lundi 17 août 2020, bâtiment du Grand Champ, 4 rue des Écoles, 04200 Peipin) ;
- Le temps méridien est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30 (à compter du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, école élémentaire de Peipin, 3 rue des Écoles, 04200 Peipin) ;
- Le périscolaire est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 (à compter du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, école élémentaire de Peipin, 3 rue des Écoles, 04200 Peipin).

### Rappel des tarifs :

- Temps méridien (repas restaurant scolaire) : 4,40 € ;
- Périscolaire : 0,90 € la demi-heure ou 48 € par mois.

### Contacts :

Barbara Granotier, Directrice des services Restauration scolaire et Périscolaire  
Courriel : barbara.granotier@peipin.fr - Téléphone : 04 92 62 52 41  
Site web : <http://www.peipin.fr/enfance-jeunesse/cantine-periscolaire/>



## Les services de La Poste sont de retour à Peipin

Depuis le 18 février 2020, vous pouvez de nouveau envoyer ou retirer vos courriers et colis à La Poste Agence Communale de Peipin (3, place de la Mairie).



Vous serez accueilli par Amandine Chèrière, récemment recrutée par la mairie de Peipin pour assurer la mission d'agent postal communal. Forte de son expérience à l'agence postale communale de Châteauneuf-de-Chabre dans les Hautes-Alpes, elle saura vous guider et répondre à vos attentes. La municipalité et le personnel communal lui souhaitent la bienvenue dans notre commune.



### HORAIRES D'OUVERTURE :

- mardi, jeudi et vendredi : 14h30 - 18h30 ;
- mercredi et samedi : 9h - 12h.

### Fermetures estivales :

- vendredi 24 juillet et samedi 25 juillet 2020 ;
- vendredi 21 août et samedi 22 août 2020.

### SERVICES PROPOSÉS :

- affranchissement ;
- dépôt et retrait de courriers et colis ;
- vente d'enveloppes et d'emballages Prêt-à-Envoyer ;
- dépôt de chèque sur CCP et sur compte épargne ;
- retrait et versement d'espèce sur CCP et compte épargne dans la limite de 350 € par période de 7 jours glissants ;
- consultation sur ordinateur des services en ligne de La Poste, des services publics et municipaux.

## Les Services Techniques reflleurissent le village



## De beaux résultats et une fin de saison pour l'USCAP !

Comme toujours, ils s'étaient déplacés nombreux pour l'assemblée générale annuelle annonçant le changement. Ce n'est pas sans émotion que Séverine Adell Tron, Présidente, a confirmé son souhait de passer le flambeau à une nouvelle équipe. Les seniors à l'initiative de la création de ce groupe, se sont donc mobilisés afin de lui succéder à la tête du club. Elle sera présente pour que cette passation se fasse dans les meilleures conditions.



La Présidente a remercié les partenaires du club dont le soutien permet à l'association de continuer ses activités : Intermarché (M. Garcia), McDonald's Peipin, Crédit Agricole de Sisteron, Tron Abattage Forestier (TAF), ASAT ALPES, NV Construction, Planète Piscines, Autovision contrôle technique, ERA VDS IMMO, RC Carrelages, Cols verts, JYPP, Nature et Couleurs et Vision plus Peipin.

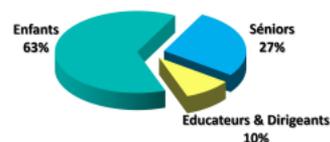
Remerciements au nom des licenciés aux municipalités de Peipin, Aubignosc et Châteauneuf-Val-Saint-Donat, pour leurs subventions, la mise à disposition de salles de réunion, de matériel, du city stade, etc. Grâce à eux, les événements peuvent être organisés.

Le vice-président Hervé Dewaele, a pris la parole pour remercier chaleureusement Séverine et Thierry Tron, dont le dévouement pour ce club de football local a été exceptionnel et sans limite depuis 10 ans. Il a calculé que ce couple de choc a vu passer près de 700 enfants durant cette période ! Le vice-président a invité l'ensemble des licenciés à les remercier par des applaudissements.

Monsieur le Maire Frédéric Dauphin a félicité à son tour la Présidente, en indiquant que depuis le début de sa mandature, il n'a eu que des échos positifs sur les actions menées par l'association.

Après ces éloges mérités, place aux chiffres, 136 licenciés dont :

- 28 dirigeants / dirigeantes ;
- 3 éducateurs fédéraux ;
- 7 animateurs ;
- 2 arbitres.



**La Présidente félicite l'équipe Seniors** (photo ci-dessus) encadrée par Thierry Tron depuis sa création, qui en finissant 2<sup>e</sup> de son championnat, **accède en division supérieure de D1, la plus élevée du District des Alpes !**

C'est avec fierté, en tant qu'éducatrice, qu'elle annonce l'accession de son équipe U15 en championnat de Ligue R2. Séverine Tron suit ces jeunes depuis 9 ans et leur travail est payant depuis maintenant 3 années, champion excellence et finaliste de la coupe des Alpes l'an dernier. Cette saison, les victoires se sont enchaînées sans difficulté, tout d'abord la phase de brassage avec 5 matchs et 5 victoires, puis la montée en pool excellence avec 7 matchs, 6 victoires et un nul. Ce groupe se classe **1<sup>er</sup> exæquo du championnat et accède en championnat de LIGUE U16 R2** (photo page suivante).



Le nouvel entraîneur U13 a été présenté à l'assemblée. Le bilan du foot éducatif se solde bien évidemment par de la progression et du plaisir pour chacun.

Le comité directeur s'est enfin réuni pour élire le bureau et le **nouveau Président Jocelyn Grenier**.

### Les reprises des catégories sont programmées :

- Séniors / U19 — le lundi 3 août à 19h30 ;
- U16 — le lundi 3 août ;  
(entraînements : lundi : 18h, mercredi : 16h, vendredi : 18h)
- U13 — le mardi 25 août à 18h00 ;
- U11 — le mardi 1<sup>er</sup> septembre à 18h00 ;
- U7/U9 — le mercredi 2 septembre à 14h00.

Pour tous renseignements : Jocelyn Grenier, Président,

Tél : 06 38 68 81 50 - Courriel : [uscap534156@gmail.com](mailto:uscap534156@gmail.com) - Site : [uscap.footeo.com](http://uscap.footeo.com) - Facebook : [@uscapfootball](https://www.facebook.com/uscapfootball)

Affiliation FFF n°534156 – Agrément Jeunesse et Sport n° S/04/2014-322

## Le club de l'Âge d'or espère rouvrir en septembre

Suivant l'évolution de la crise sanitaire Covid-19 à la rentrée, le club de l'Âge d'or pourrait rouvrir ses portes le **jeudi 3 septembre 2020** de 13h30 à 18h pour une après-midi loto et jeux de cartes. Pour la même raison, les sorties et les repas ne sont pas encore programmés mais le club ne manquera pas de vous informer le moment venu.

Le club de l'Âge d'or se réunit traditionnellement, les jeudis, dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la Maison Pour Tous. Plus de renseignements auprès de Josiane Ricard, Présidente au 04 92 62 49 36.

## La Palette Peipinoise - Boutis/Patchwork et Couture créative

**Les mardis et vendredis de 13h30 à 16h30**  
(Maison Pour Tous - salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage).

**Reprise des cours vendredi 4 septembre 2020**  
(deux cours d'essai pour les nouveaux adhérents).  
Adhésion : 30 € l'année.

### Contacts :

M<sup>me</sup> MONTEROSSO Sylvie : 06 50 66 91 36

M<sup>me</sup> RICARD Michèle : 04 92 62 47 87

M<sup>me</sup> BESSUEILLE Lydie : 04 92 61 14 17

M<sup>me</sup> FREY Martine : 06 85 36 48 26

Courriel : [lapalettepeipinoise@gmail.com](mailto:lapalettepeipinoise@gmail.com)



## Des nouvelles de l'Escale Bien-Être (L'EBE)



Comme pour tout le monde, le satané virus a mis fin brutalement aux activités de l'Escale Bien-Être début mars 2020. En espérant qu'il nous laissera reprendre pleinement notre vie sans trop de contraintes, les soins de support pour les personnes concernées par le cancer reprendront les jeudis après midi de 14h à 16h (accueil à partir de 13h30) à dater du 3 septembre 2020, salle du Riou à Peipin en respectant l'évolution des mesures barrières si nécessaires.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser au secrétariat du comité 04 de la Ligue contre le Cancer Nathalie BOURRIEL au 04 92 32 50 36 ou auprès de la coordinatrice de l'EBE Josiane FOUCAULT au 06 89 94 61 34.

# FÊTE VOTIVE

ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES

## LES 7, 8 ET 9 AOÛT

PLACE DU BON-VENT

### VENDREDI 7 AOÛT :

- 21h00 : Soirée variété avec DJ CAPDEVILLA

### SAMEDI 8 AOÛT :

- 14h00 : Concours de boules en doublette  
(150 € + mises — inscription 14h / tirage 14h30 — 10€/équipe)
- 21h00 : Soirée spectacle avec l'orchestre ORPHEA

### DIMANCHE 9 AOÛT :

- 12h00 : Apéritif offert par la municipalité
- 15h00 : Concours de boules en doublette  
(150 € + mises — inscription 15h / tirage 15h30 — 10€/équipe)

### DURANT LES 3 JOURS :

- Forains - Buvette - Grillades
- Respect des gestes barrières



Comité Des Fêtes  
Association animations

Présidente : Aurélie Mullier  
Contact : 07 62 53 48 27  
lleydet1@hotmail.fr



Commune de Peipin - Alpes-de-Haute-Provence



**600** abonnés  
**Merci de nous suivre !**



# INFOS PRATIQUES

## MAIRIE DE PEIPIN



COORDONNÉES

**Téléphone :**

04 92 62 44 17

**Courriel :**

mairie@peipin.fr

**Adresse :**

4, rue des Écoles, 04200 PEIPIN

**Astreinte Élus :**

06 80 95 95 55

(En dehors des horaires d'ouverture)

HORAIRES

**Lundi :**

10h à 12h et 13h45 à 17h30

**Mardi, mercredi, jeudi :**

9h à 12h et 13h45 à 17h30

**Vendredi :**

9h à 12h

## MÉDIATHÈQUE



PAUL SURTEL

**Contact :**

04 92 62 54 24

mediatheque@peipin.fr

**Lundi et vendredi :**

16h30 à 18h30

**Mercredi :**

10h à 12h et 14h à 18h30

**Samedi :**

9h à 12h30

## AGENCE POSTALE



COMMUNALE

**Adresse :**

3, place de la Mairie

**Mardi, jeudi, vendredi :**

14h30 à 18h30

**Mercredi, samedi :**

9h à 12h

## EAU POTABLE / EAUX USÉES

COORDONNÉES

**Société des Eaux de Marseille :**

www.eauxdemarseille.fr

**Service clients :**

09 69 39 40 50

serviceclients@eauxdemarseille.fr

**Astreinte SEM :**

04 91 83 16 15

## TOUT PEIPIN SUR peipin.fr

(Mise à jour hebdomadaire)



Pensez à consulter régulièrement le site de la commune : [www.peipin.fr](http://www.peipin.fr)



## CONSEILS MUNICIPAUX

Conformément aux recommandations Covid-19, le Conseil municipal se réunira dans la salle polyvalente de Peipin (le nombre de places pour le public est limité en raison de la distanciation sociale à respecter) à 19h, aux dates suivantes :

- **Mardi 29 septembre 2020**
- **Mardi 27 octobre 2020**

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité.

## À VOS AGENDAS

### FÊTE VOTIVE

7, 8 et 9 août 2020

### TOUR DE FRANCE

31 août 2020

Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin

Directeur de la publication et de la rédaction : Frédéric Dauphin

Création, mise en page, retouche photo : Julien Bournet

Imprimerie Nouvelle, Dépôt légal à parution.